

Dispositif départemental de **téléassistance avancée** et de **domotique**



Tout savoir sur la domotique

■ Le Conseil général de la Corrèze mène une politique forte pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées en utilisant notamment les nouvelles technologies. L'expérimentation réalisée de 2009 à 2011 a démontré que la domotique était une réponse efficace aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

■ S'appuyant sur ces conclusions, le Conseil général a fait le choix de proposer l'installation de dispositifs de domotique à partir de cette année aux foyers qui le souhaitent, en partenariat avec Corrèze téléassistance.

■ Afin d'informer les Corrèziens sur le fonctionnement de ces appareils et sur leur mise en place, le Conseil général a réalisé une vitrine de présentation qui circulera dans les différents cantons du département.

■ Cette vitrine propose des maquettes, des démonstrations et des explications à destination du grand public de manière à faire découvrir en quoi consiste la domotique et à présenter la combinaison «télé assistance + domotique» mise en œuvre par Corrèze Téléassistance.